



Section Loire de l'

Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

<http://www.emse.fr/amopa42/>

MISE EN OEUVRE DE LA « DICTEE SMS »

La dictée SMS est une épreuve ludique mais qui doit être rigoureusement encadrée. Pour éviter tout risque de fuite, elle doit se faire dans la même journée dans tous les collèges intéressés. On veillera à suivre précisément les quelques consignes ci-dessous.

1. **Date et conditions pratiques de l'épreuve :**

L'épreuve aura lieu le **mercredi 4 février 2015**. Chaque collège pourra l'organiser de deux façons :

- soit en classe entière si un professeur de français est intéressé et accepte de l'assumer ;
- soit au CDI, sous la responsabilité d'un documentaliste ou d'un professeur pour quelques équipes volontaires composées d'élèves de classes différentes.

2. **Constitution des équipes** (binômes)

On installera les équipes ; on leur rappellera les enjeux : on gagne en équipe, un prix pour chacun des deux coéquipiers, mais aussi pour son CDI. Puis on leur lira le règlement suivant :

RÈGLEMENT

- L'épreuve dure exactement une demi-heure. Aucune dérogation ne sera admise.
- Téléphones, tablettes et calculatrices sont interdits pendant l'épreuve. Toute infraction entraîne l'élimination.
- Rien n'oblige à une équipe à terminer. Le texte est volontairement long pour limiter la probabilité qu'il y ait des *ex æquo*.
- **IMPORTANT : Il est interdit de sauter des mots ou des segments.** Le texte forme un tout dont on recherche le sens. L'équipe qui ne connaît – ou ne reconnaît – pas un mot doit toujours faire une hypothèse et proposer une transcription dans la case de droite. Les épreuves qui ne respecteront pas cette consigne seront éliminées d'office.
- Veiller à la précision de l'écriture : en cas de doute (lettre mal formé, accent mal incliné, accent circonflexe remplacé par une barre etc.) le mot sera considéré comme faux.
- Chaque mot correctement rétabli et orthographié rapportera de un à trois points selon un barème prédéfini, indiqué par de petits points en bas à droite de chaque case.

Les équipes sont concurrentes et n'ont aucun intérêt à communiquer entre elles pendant l'épreuve. En revanche les coéquipiers doivent pouvoir réfléchir ensemble. Donc on veillera à installer les équipes de manière à les espacer le plus possible.

3. Conditions pratiques de l'épreuve

Après lecture du règlement, on distribue à chaque équipe les feuilles d'épreuve, si possible sous enveloppe. Au signal les élèves commencent : à gauche le texte en SMS, segmenté. A droite une case vide où ils doivent transcrire le même segment en rétablissant l'orthographe correcte.

Veiller à ne pas déborder de la case prévue pour chaque segment.

On pourra donner **le sens des mots rares**, mais **jamais** leur orthographe.

Au bout de 30 minutes exactement, l'épreuve est arrêtée, que les équipes aient fini ou non. Le respect de ce délai est impératif : tous les concurrents de tous les collèges doivent être à égalité.

=> Avant de ramasser, demander aux élèves de vérifier qu'ils ont **rempli soigneusement les en-têtes** des deux feuilles d'épreuves.

4. Règles de correction

Le collègue enverra les copies à l'AMOPA où elles feront l'objet d'une double correction. Les trois meilleures de la Loire seront identifiées. Le résultat sera communiqué aux collègues participants. Vous recevrez cependant une copie du corrigé utilisé, avec le barème.

1. Un mot est juste ou faux, qu'il comporte une seule erreur ou plusieurs : **On ne divise pas les points** : si le mot vaut trois points il ne doit comporter aucune erreur. Même l'omission d'un simple accent ou d'un trait d'union suffit à éliminer le mot. Par exemple le mot *inconscients* (segment n°5) vaut deux points ou zéro, jamais un ou un demi : il sera compté 0 qu'il soit écrit sous la forme *inconsciant*, *inconscient*, *inconsiant* ou de tout autre façon incorrecte.

2. **Les chiffres** qui figurent dans les segments SMS doivent être transcrits en lettres

3. **Les majuscules comptent**. Elles ne doivent apparaître qu'aux noms propres et après une ponctuation forte. Elles ne correspondent pas nécessairement au premier mot d'un segment.

Tolérance : Si deux orthographes (*assener/asséner*, par ex.) sont données par les dictionnaires, les deux sont acceptées.

Les épreuves corrigées ne seront pas renvoyées aux établissements. Faites des photocopies avant envoi si vous désirez fournir aux élèves le barème et la correction.

5. Retour des copies à l'AMOPA

Les feuilles d'épreuve des équipes seront agrafées et envoyées - avec le procès-verbal de séance - au plus tard le jeudi 5 février, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Yves AUBERT (AMOPA)
18 A rue Voltaire
42100 SAINT ETIENNE

PJ : - trois feuilles d'épreuve (six pages).